

Public

- Personnes titulaires d'une attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes délivrée depuis plus de cinq ans

Prérequis

- Ne pas pouvoir justifier auprès de la DREAL qu'elles ont géré de façon permanente et effective une activité de transport dans les cinq dernières années

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 35 heures

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Certificat de réalisation
- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



AC TRANSPORT DE PERSONNES ACTUALISATION REGLEMENTAIRE DES CONNAISSANCES

Objectifs généraux

- Actualiser ses connaissances dans les thématiques prévues par la décision ministérielle du 03 février 2012 relative à la liste des matières pour la formation d'actualisation des connaissances du gestionnaire de transport (annexe III) :
 - Eléments de droit civil,
 - Eléments de droit social,
 - Accès au marché,
 - Normes et exploitation technique,
 - Sécurité.

Les plus de la formation



- Des moyens matériels performants et innovants
- Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- A l'issue de la formation, un test d'auto-évaluation sous forme de QCM est proposé aux stagiaires avec corrigé en commun avec le formateur

Validation

- Attestation de formation
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : Sans objet
- Code RS : Sans objet
- Code Certif Info : 55535

Agrément

- Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Identifier les objectifs et étapes de la formation	0 h 30
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Eléments de droit civil	3 h 00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le stagiaire actualisera ses connaissances sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Les principaux contrats en usage dans les activités de transport par route ainsi que les obligations qui en découlent ▪ L'analyse d'une réclamation de son commettant concernant les indemnités pour dommages occasionnés aux voyageurs ou à leurs bagages lors d'un accident survenu en cours de transport ou concernant des dommages dus au retard et les effets de cette réclamation sur sa responsabilité contractuelle 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Eléments de droit social	10 h 30
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le stagiaire actualisera ses connaissances sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Le rôle et le fonctionnement des différentes institutions sociales intervenant dans le secteur du transport par route (syndicats, CE, DP, inspection du travail...) - Les règles applicables aux contrats de travail relatifs aux différentes catégories de travailleurs des entreprises de transport par route (formes des contrats, obligations des parties, conditions et durée du travail, congés payés, rémunération, etc.) - Les règles applicables en matière de temps de conduite, de temps de repos et de temps de travail et notamment les dispositions du règlement européen n°3821-85, du règlement n°561-2006, de la directive 2002/15/CE du Parlement européen et du Conseil et de la directive 2006/22/CE ainsi que les mesures d'application de ces dispositions ▪ Les règles applicables en matière de qualification initiale et de formation continue des conducteurs et celles découlant de la directive 2003/59/CE du Parlement européen et du Conseil 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Accès au marché	13 h 30
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le stagiaire actualisera ses connaissances sur les points suivants : ▪ Les réglementations professionnelles régissant les transports par route pour le compte de tiers et notamment les règles relatives à l'organisation officielle de la profession, à son accès, aux autorisations pour les transports par route intracommunautaires et extracommunautaires, aux contrôles et aux sanctions ▪ Les réglementations relatives à la création d'une entreprise de transport par route ▪ Les différents documents requis pour l'exécution des services de transport par route et la mise en place de procédés de vérification pour assurer la présence, tant dans l'entreprise qu'à bord des véhicules, des documents conformes de rapportant à chaque transport effectué, notamment les documents relatifs au véhicule, au conducteur, aux passagers ou aux bagages ▪ Les règles relatives à l'organisation du marché des transports de voyageurs par route ▪ Les règles relatives à la création de services de transport de voyageurs par route et à l'établissement des plans de transport 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Normes et exploitation techniques	2 h 00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le stagiaire actualisera ses connaissances sur les points suivants : ▪ Les formalités relatives à la réception par type, à l'immatriculation et au contrôle technique des véhicules ▪ Les mesures qu'il convient de prendre pour réduire le bruit et lutter contre la pollution de l'air par les émissions des véhicules à moteur 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
6	Sécurité routière	3 h 30
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le stagiaire actualisera ses connaissances sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Les qualifications requises pour les conducteurs (permis de conduire, certificats médicaux, attestations de capacité, etc.) - Les mesures à prendre pour veiller au respect par les conducteurs des règles, des interdictions et des restrictions en matière de circulation en vigueur dans les différents états membres (limitations de vitesse, priorités, arrêt et stationnement, emploi des feux, signalisation routière, etc.) ▪ L'élaboration de consignes destinées aux conducteurs pour vérifier le respect des normes de sécurité relatives à l'état des véhicules, de leurs équipements et concernant les mesures préventives qu'il convient de prendre 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
7	Evaluer les acquis de la formation	1 h 30
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation par QCM sur l'ensemble du programme et corrigé en commun avec le formateur 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
8	Bilan et synthèse de la formation	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan ▪ Synthèse ▪ Evaluation de satisfaction 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia